

Le collectif de l'eau maintient la pression

Service public

Alors que l'eau passera dans le giron des compétences de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le collectif seynois monte au créneau.

En attendant, pour lui, le statut actuel (la Semop) est loin des attentes d'une régie publique de l'eau. Les associations restent vigilantes pour l'avenir.

LA SEYNE

Cinq syndicats et associations sont mobilisés depuis deux ans pour que la gestion de l'eau à La Seyne (Var) soit reprise en régie. Des organisations qui, pour la plupart, poursuivent la lutte après leur participation au premier comité des usagers sur la question. Il s'agit de Eau Bien Commun Paca, Indecosa CGT 83, de la FSU, d'Attac et de l'UL CGT de La Seyne. « Cela aurait été important pour les discussions à venir dans le cadre de Toulon-métropole. Malheureusement, le conseil municipal de La Seyne a choisi de poursuivre une gestion de fait confiée au privé », dénonce André Cheinet, secrétaire général de l'Indecosa CGT 83, aux côtés des autres membres du collectif d'associations.

Un rapide rappel des faits s'impose : après trente ans en délégation de service public concédée au privé (la SEERC, Société équipement entretien réseaux communaux qui dépend Suez-Lyonnaise des eaux) et une longue concertation des usagers, la municipalité de gauche a finalement opté pour une Semop, une société d'économie mixte à opération unique. Voté en août 2017, le contrat avec de nouveau la SEERC (pour 12 ans) est signé en octobre 2017 et aboutit à la création de La Seynoise des eaux. Un choix qui ne fait pas l'unanimité. Notamment pour le collectif qui défend ardemment la gestion entièrement publique. D'autant que « l'analyse des contrats votés par le conseil municipal confirme nos craintes ».

La Seynoise des eaux en 2017

« Derrière le doux nom de Seynoise des eaux, c'est bien la SEERC-SUEZ-Lyonnaise des eaux qui est l'actionnaire privé, majoritaire à 65% de la société commerciale qui a été créée. Les statuts confirment que la Semop créée l'est sous la forme d'une société anonyme... régie par le Code de Commerce et que le contrat relève de la concession de service public. En clair nous sommes bien dans une gestion privée. Et leur objectif est de verser des dividendes aux actionnaires », dénoncent encore les associations. La baisse des prix ? « En partie en trompe l'œil, puisque la baisse correspondante est en fait prise en charge dans le budget général de la ville. » Au moment du

passage en Métropole (depuis le 1er janvier 2018), le collectif seynois ne compte donc pas relâcher la pression. Il s'agit de construire un pôle autour d'une gestion publique au sein de l'intercommunalité. La bataille est politique. « La reprise en régie à La Seyne aurait renforcé ce pôle gestion publique au sein de la future métropole toulonnaise. Une occasion manquée. » Pour mémoire, ce ne sera que le 1er janvier 2019 que la Métropole exercera pleinement ses compétences. Reste à savoir selon quelles modalités et à quelles conditions... « Nous avons décidé de rester mobilisés et vigilants sur l'évolution de ce dossier. »

De son côté, pour Marc Vuillemot, maire PS de la Seyne, ainsi que pour les élus communistes de la majorité qui ont défendu ce passage, il ne faut pas se tromper de cible. « La création d'une société d'économie mixte à opération unique, à capitaux partagés, publics communaux pour environ un tiers et privés pour le reste, compatible avec l'état de nos finances, garantit une gouvernance publique avec une sorte de droit de veto préservée pour la commune, et assure un prix satisfaisant et stable pour l'usager. » Et après trente ans d'externalisation, la commune avait les finances trop fragiles pour supporter un retour à la régie publique pour laquelle elle avait pourtant ses préférences. Au collectif de conclure : « Nous continuerons à nous battre. Nous ne pouvons nous satisfaire de cet état de fait. » A suivre donc.

Guillaume de Saint Vulfran